


Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2024
	l'An deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juillet 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.
Séance du 08 juillet 2024 Convocation du 02 juillet 2024	Étaient présents : Mme DELACOTE, Mme NOURRY, MM LE CALVE, RENO, M. ARCHAMBAULT, M. BOMONT, Mme GAYE, MM BRIAUDEAU, COELHO DOS SANTOS, Mmes CHATEAU, TESSIER, SENOCQ.
Nombre de Conseillers : En exercice : 20 <u>Présents :</u> 12 <u>Pouvoir :</u> 05 <u>Absents :</u> 08 QUORUM : 11	Représentés par pouvoir : M. DUFAY a donné pouvoir à Mme DELACÔTE M. ROBIN a donné pouvoir à Mme NOURRY Mme ROBIN a donné pouvoir à Mme SENOCQ Mme STOEBNER a donné pouvoir à Mme TESSIER Mme MERCIER-QUENAULT a donné pouvoir à M. BOMONT Absent excusé : Absents : M. RENARD, Mme PIOT, M. LEFEUVRE A été élue secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAULT

PRÉSENTATION DU PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE PAR LE C.P.I.E.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur COROLLER, Responsable du Pôle Environnement – Chargé de la Biodiversité au sein du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Touraine (C.P.I.E.), Association spécialisée dans l'éducation à l'environnement, l'accompagnement des collectivités territoriales sur le développement durable.

Monsieur COROLLER intervient dans le cadre de la présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), mandaté par la Commune au CPIE. L'établissement de cet ABC se déroulera sur une période de 03 ans, conformément aux directives de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), partenaire financier de l'action menée.

Monsieur COROLLER commence par la présentation du contenu d'un Atlas de Biodiversité Communale, en détaillant les étapes de sa mise en place : un premier inventaire des connaissances, l'établissement du plan de prospection à partir des priorités identifiées, la réalisation d'un diagnostic (inventaires à la hiérarchisation des enjeux), la mobilisation des citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC, la formalisation des résultats par des synthèses et la cartographie des enjeux, l'établissement du plan d'actions (document clé pour l'action post-ABC, le partage et la valorisation des productions de l'ABC.

Il détaille ensuite les différents volets de la démarche :

1. **Analyse macroscopique du territoire, priorisation des secteurs et organisation des inventaires, bibliographie :** il s'agit tout d'abord de présélectionner les sites à prospecter, en se basant sur des critères de sélection définis, ensuite de déterminer des référents communaux (importance de leur présence lors de prospection chez des particuliers), puis établir une bibliographie des espèces connues sur le secteur communal.

2. **Inventaires de groupes d'espèces sur la commune, rapport, cartographie, analyses** : parmi les groupes d'espèces se trouvent la **flore vasculaire/habitats** (inventaire par placette, avec identification et dénombrement), les **mammifères** (recherche de traces et indices, pose de pièges photographiques permettant l'identification), les **chiroptères** (chauves-souris, par des prospections hivernales des caves et des écoutes estivales), les **oiseaux** (mise en place de points d'écoutes des oiseaux reproducteurs, de poste d'observation de rapaces), l'**herpétologie** – reptiles et amphibiens (prospections diurnes et nocturnes le long des sites, pose de nasses, utilisation du troubleau), les **rhopalocères** – Papillons dits « de jour » - (prospection au filet), les **odonates** – libellules et demoiselles – (prospection aux filets, récoltes et identifications des mues), les **orthoptères** – criquets, sauterelles, grillons – (prospection à vue, au filet fauchoir, à l'ouïe).
3. **Préconisations de gestion conservatoire intégrant les enjeux, les contraintes et les opportunités** : établissement de fiches par site inventorié avec la mise en avant des zones à enjeux de biodiversité ; présentant des préconisations, des conseils de gestion, des propositions d'actions à mettre en place dans le but de préserver voire restaurer la biodiversité locale ; réalisant des fiches actions pour les enjeux les plus importants (secteurs, sites, espèces).
4. **Communication et sensibilisation** : animations pour le grand public par l'organisation de réunions publiques (à raison d'une par an), de sciences participatives, de sorties nature ; animations scolaires permettant à une même classe ou plusieurs de bénéficier de plusieurs séances, d'être acteur et de découvrir par soi-même, de mettre en place des protocoles standardisés, et de partager son expérience et ses résultats ; chantiers nature sur les parcelles communales et privées, facilitant la participation active des habitants, des temps d'échanges conviviaux avec l'appui de professionnels (installation de clôture végétale autour d'une mare par exemple).
5. **Etablissement des rapports finaux.**

Monsieur COROLLER présente le détail du calendrier prévisionnel s'étendant sur 03 ans, d'octobre 2024 à décembre 2026, précisant qu'un comité de pilotage devra être mis en place, au cours desquels diverses informations sur l'avancement du projet seront données.

L'intérêt de cette durée permet de ne pas se mettre la pression, et de prendre le temps de faire une réunion technique pour la détermination des sites à prospecter dès le mois de septembre.

Monsieur COROLLER précise que sur la proposition financière du CPIE, d'un montant de 39 840 €, un nombre de jours de prospection contraint est prévu, mais il peut être augmenté par la demande d'administrés souhaitant une prospection sur leur parcelle. Le but est d'être assez souple, afin d'avoir un résultat optimal en fin de projet.

Madame SENOCQ interroge Monsieur COROLLER sur la fréquence de transmission des fiches établies, au fur et à mesure ou en fin de projet. Afin qu'elles soient le plus complètes possibles, elles sont principalement transmises en fin d'ABC.

Monsieur COROLLER informe les membres que le C.P.I.E., dans sa démarche, s'appuie sur les associations de pêche, de chasse ou autres, et qu'il est important de lui faire part de l'existence de ce type d'association sur la commune.

Madame DELACÔTE trouve intéressante que la durée du projet soit plus longue, favorisant ainsi la sensibilisation des administrés ainsi que les scolaires.

Monsieur COROLLER termine en rappelant qu'un ABC est important à mettre en œuvre, mais qu'il est encore plus de poursuivre, une fois l'établissement de celui-ci, les actions préconisées, dans le but d'obtenir la Labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN), ce qui permettrait que la collectivité soit accompagnée dans la formalisation d'un programme d'actions réaliste et concret, renforce ses connaissances et compétences en matière de biodiversité et d'être aidée dans la recherche de financement.

DCM_2024_41 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

Madame DELACOTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**« Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE**

**DECISION
N°DE_2024_13**

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celles-ci,

Sur proposition de la Commission « Cadre de Vie »,

Considérant que ces biens ne présentent aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur les biens ci-après désignés :

- **Immeuble à usage d'habitation, sis 01 rue Elisabeth Badinter, cadastré Section ZE n°195, d'une contenance de 00ha 03a 67ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 14 rue du Dolmen, cadastré Section E n°431, d'une contenance de 00ha 08a 25ca.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

*Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 19 juin 2024
Le Maire,
Isabelle DELACOTE. »*

Le Conseil Municipal lui donne acte de sa communication.

DCM_2024_42 – CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°40

Vu le Code Rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 02 octobre 2023 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2024, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 février 2024 au 04 mars 2024 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les résultats de l'enquête publique, considérant que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public ne satisfaisant plus un intérêt général, résultant de la cessation, depuis de nombreuses années, d'une circulation générale et réitérée ainsi que d'actes de surveillance et d'entretien de la commune ;

Vu la délibération en date du 15 avril 2024 approuvant l'aliénation d'une partie du Chemin Rural n°40 et demandant à Madame le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir la partie du chemin rural susvisé ;

Vu le courrier de Monsieur Nicolas FROIN, propriétaire riverain, demandant l'acquisition des 651 m² correspondant à la partie du chemin rural n°40, pour un montant de 325,60 €, auxquels s'ajoutent différents frais (insertion, commissaire enquêteur), ainsi que les frais d'acte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la cession d'une partie du chemin rural n°40 au profit de Monsieur Nicolas FROIN,

DIT que les frais d'actes seront pris en charge par l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

DCM_2024_43 – ACHAT D'UNE MALLETTTE WPPSI IV COMPLET POUR LE RASED Proposition de participation financière des communes bénéficiaires

Le Maire fait savoir qu'à la demande de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) doit s'équiper d'une mallette WPPSI IV COMPLET.

Le coût de cette acquisition devant être supporté par les Communes bénéficiaires, Monsieur le Maire de MONTS propose de régler la totalité de la facture (1 799,94 €) puis de se faire rembourser de la quote-part de chacune, calculée suivant le nombre d'élèves.

La participation d'ARTANNES-SUR-INDRE serait de 292,90 € (281 élèves x 1.0422351).

Monsieur COELHO DOS SANTOS souhaite savoir si la mallette est acquise pour plusieurs écoles. Madame DELACÔTE lui confirme qu'elle sera mise à disposition auprès des écoles des communes participantes à l'achat, soit les communes d'ARTANNES-SUR-INDRE, PONT-DE-RUAN, SORIGNY, VILLEPERDUE et MONTS.

A la question de Madame CHATEAU sur le contenu de la mallette, Madame le Maire lui précise qu'il s'agit de matériel pour faire passer des tests, notamment de Quotient Intellectuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de rembourser à la Commune de MONTS une participation de 292,90 €, représentant sa quote-part pour l'acquisition d'une mallette WPPSI IV COMPLET destinée au R.A.S.E.D.

DCM_2024_44 – VENTE DE MOBILIER ANCIEN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO

Monsieur ROBIN, Adjoint délégué à l'Education, à l'Enfance-Jeunesse et à l'Economie locale, expose au Conseil Municipal que l'ancien mobilier de l'école primaire, à cause de sa vétusté, est progressivement remplacé. Certains éléments qui sont en trop mauvais état vont être détruits ou utilisés pour de la restauration. Il en reste un certain nombre qui peuvent être vendus. Il convient donc d'en fixer le prix.

La proposition est la suivante :

	Prix unitaire
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 75 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 70 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 55 cm	10,00 €
06 bureaux mélaminés MARRON – hauteur 75 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés MARRON – hauteur 70 cm	10,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur ROBIN et pris connaissance de sa proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE comme suit le prix de vente de quelques éléments de l'ancien mobilier scolaire :

	Prix unitaire
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 75 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 70 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés BLANC – hauteur 55 cm	10,00 €
06 bureaux mélaminés MARRON – hauteur 75 cm	10,00 €
02 bureaux mélaminés MARRON – hauteur 70 cm	10,00 €

DCM_2024_45 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (12/35^{ème}), A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Générale de la Fonction Publique, notamment son article L 33223-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'école primaire Jean Guéhenno ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (12/35^{ème}), dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à compter du 1^{er} septembre 2024.

- L'agent assurera des fonctions d'Agent chargé de l'entretien des locaux de l'Ecole primaire Jean Guéhenno et de la surveillance de la pause méridienne.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DCM_2024_46 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (30/35^{ème}), A COMPTER DU 26 AOÛT 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code de la Fonction Publique et notamment son Livre III – Titre III (article L 332 – 23),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'école primaire Jean Guéhenno (secteur maternelle) ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (30/35^{ème}), dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à compter du 26 août 2024.

- L'agent assurera des fonctions d'ATSEM,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement,

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DCM_2024_47 – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, en un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, considérant l'ancienneté de l'agent.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accepter la transformation du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.
- Dit qu'un arrêté du Maire règlera la situation particulière de l'agent.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2024.

DCM_2024_48 – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (30/35^{ème}) EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (30/35^{ème}) A COMPTER DU 22 OCTOBRE 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, en un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, considérant l'ancienneté de l'agent.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accepter la transformation du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 22 octobre 2024.
- Dit qu'un arrêté du Maire règlera la situation particulière de l'agent.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2024.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

C.C.T.V.I. – Conseil Communautaire – Intervention de Madame DELACÔTE

Madame DELACÔTE informe l'assemblée que le conseil communautaire s'est réuni le 27 juin 2024. Etaient, entre autres, à l'ordre du jour :

1. La CCTVI a passé un marché avec la COVED concernant le gardiennage de la déchetterie de Sorigny, pour les missions suivantes :

- * l'accueil des usagers de la déchetterie de Sorigny ;
- * l'entretien de la déchetterie ;
- * la gestion des enlèvements de l'ensemble des déchets, en lien avec les transporteurs désignés pour les déchets non dangereux et dangereux ainsi qu'avec chaque éco organisme.

Le contrat prend effet à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant total estimé à 371 630,64 € HT.

2. Une convention a été signée avec Tours Métropole Val de Loire, Touraine Est Vallée, Cofiroute, l'ATU (Agence d'Urbanisme de Touraine) et EDF pour mener une étude sur le développement du photovoltaïque sur et aux abords des autoroute A10 et A85.

3. La nouvelle stratégie économique pour 2024-2030 a été adoptée.

Les 4 axes stratégiques généraux de la stratégie de développement économique de la Communauté de communes visent à :

- Consolider le territoire comme poumon économique de la Touraine
- Accompagner les entreprises notamment en matière de transition écologique en continuant à promouvoir l'hydrogène ou encore en accompagnant les salariés dans leur mobilité du quotidien
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières (comme les matériaux recyclés dans le BTP ou les matériaux biosourcés comme le chanvre)
- Préserver les ressources tout en garantissant aux acteurs économiques la possibilité de poursuivre leur

développement tant dans les zones d'activités que dans les centre-bourg.

Pour rappel, les commissions se sont réorganisées pour en former finalement douze. Des commissions thématiques chargées d'instruire les questions soumises au conseil communautaire, chacune représentée par maximum deux membres titulaires par commune parmi les conseillers municipaux et/ou communautaires.

Le Conseil a voté pour élire les membres de ces commissions pour l'ensemble des communes.

CCTVI – Rapport des Commissions

ACTIONS SOCIALES – ENFANCE/JEUNESSE	Rapporteurs : Mme NOURRY – Mme SENOCQ
<p>Le 19 juin, j'ai assisté à cette commission qui s'est tenue à l'accueil Ados de Monts. Il nous a été présenté le rapport d'activités 2023-2024 de l'association « 1001 pattes », association de Villaines-les-Rochers créée par des parents en 2003, afin d'assurer l'accueil et l'animation des enfants de 3 à 11 ans et des jeunes de 12 à 17 ans sur les temps péri et extra-scolaires. 5 bénévoles composent le bureau ; on note une augmentation des adhésions sur l'année 2022-2023.</p> <p>Puis ce fut le rapport d'activités 2023 de l'association « Familles rurales » qui gère les accueils de loisirs d'Azay-le-Rideau, Vallères et Rivarennnes. Le projet pédagogique est global mais à chaque période, des lignes pédagogiques sont mises en avant. En 2023, il est observé une hausse de la fréquentation dont des enfants en situation de handicap (et s'est posée la question de la formation des animateurs). Pour 2024-2025, l'objectif principal est d'impliquer davantage les familles mais également de favoriser les échanges avec les partenaires locaux.</p> <p>Il nous a ensuite été présenté un projet de séjour ados par les jeunes eux-mêmes et les animateurs des 4 accueils ados de la Vallée verte (Esvres, St. Branchs, Truyes et Ste Catherine de Fierbois).</p>	
MOYENS GENERAUX	Rapporteurs : Mme ARCHAMBAULT – M. BOMONT
<p><u>Commission moyens généraux du 18 juin 2024</u></p> <p>La réunion concernait uniquement les ressources humaines.</p> <p>Plan de formation :</p> <p>Ils existent depuis 2019 sous forme de plan triennal. Après nous avoir résumé les plans de formation précédents (2019/2021 et 2022/2024), Nicolas Roquain a présenté le plan de formation 2025/2027. Ce dernier doit être validé à la fin de l'année et mis en œuvre au 01/01/2025.</p> <p>Les enjeux de ce plan :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intégrer la formation dans la stratégie de développement• Définir les axes d'action de la communauté de communes• Préparer le prochain mandat (formation des élus) <p>Les positionnements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur les conventions cadres pour 2025/2027• Sur la prise en compte de la dimension intercommunale et la mise en réseau <p>Réflexion sur la prévention :</p> <p>La présence de l'assistant de prévention résulte d'une obligation réglementaire. Son absence n'est pas sanctionnée financièrement mais pénalisation en cas d'accident.</p> <p>Progiciel ressources humaines :</p> <p>Nouveau logiciel mis en place courant 2025.</p> <p>La réunion s'est finie sur la présentation des départs et des arrivées des agents.</p>	

GEMAPI - DECHETS	Rapporteurs : M. LE CALVE - Mme NOURRY
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - HYDROGENE	Rapporteurs : Mme SENOCQ - M. LE CALVE
TOURISME	Rapporteurs : M. DUFAY - Mme NOURRY
<u>Commission Tourisme du 26/06</u>	
<p>Nous avons fait un premier point sur la randonnée pédestre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations 2024 dont notamment les 28 panneaux de départ dans les différentes communes, le balisage des sentiers et la création d'un nouveau sentier à Villeperdue « à la croisée des chemins ». - Pour 2025, projet d'une carte touristique des randonnées pédestres où l'on trouvera de nombreuses informations dont un lien sur Suricate, application qui permet de signaler les problèmes rencontrés en chemin, l'actualisation des plaquettes randonnées et le lancement d'un état des lieux des passerelles réalisées par la CCVI en 2010 dont celle d'Artannes située à l'Auberdrière, et le lancement officiel de Rando Loire Anjou Touraine (site internet et application) présentant l'ensemble de l'offre de randonnée présente sur le territoire du Parc Naturel Régional. <p>Puis sur la randonnée équestre, il nous a été présenté l'offre de randonnée équestre avec 5 boucles dont celle des châteaux à parcourir sur 5 jours, le carnet de chevauchée de l'offre Azay-Chinon Val de Loire réalisé en collaboration avec les Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, Touraine Val de Vienne et Tours Métropole Val de Loire, et le projet de la route européenne d'Artagnan mené par le Comité Régional Equestre.</p> <p>Puis le cyclotourisme avec un point sur l'Indre à Vélo renommée le Cyclo Bohême : lancement officiel en octobre 2024. Le lieu de l'inauguration de l'évènement n'est pas encore connu et une réflexion en cours sur le déploiement d'une offre touristique à plus large échelle des vélos à hydrogène.</p> <p>Enfin, nous avons abordé le projet de rénovation de l'Office de Tourisme de Montbazou avec un coût prévisionnel de 180 000€ HT et une réception en mars 2026.</p>	
TRANSITION ECOLOGIQUE – ECONOMIE CIRCULAIRE - AGRICULTURE	Rapporteurs : M. LE CALVE - Mme ARCHAMBAULT
AMENAGEMENT – URBANISME - HABITAT	Rapporteurs : M. DUFAY - Mme SENOCQ
BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	Rapporteurs : M. DUFAY – M. BRIAUDEAU
MOBILITE – TRANSPORT	Rapporteur : Mme SENOCQ

• **RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Cadre de vie	Référent : M. DUFAY
Vie Locale	Référente : Mme NOURRY
<p>Pas de commission depuis le dernier conseil.</p> <p>Mais concernant le fleurissement, je souhaitais vous informer de vols de fleurs dans les nouveaux massifs et jardinières installés par les services techniques. C'est navrant et révoltant. L'embellissement végétal de la commune a un coût et c'est aussi un investissement de la part des agents.</p> <p>Une communication sera réalisée sur nos supports afin d'informer les habitants ainsi qu'une signalétique dans les parterres concernés.</p>	
Education-Jeunesse-Economie locale	Référent : M. ROBIN
Sports-Associations et Animations de la Commune	Référent : Mme ROBIN Rapporteur : M. BOMONT
<p>J'ai participé à deux A.G au cours de la semaine passée pour représenter Marie-Alice qui était indisponible.</p> <p>* L'A.G de l'ASVL s'est tenue le mardi 2 juillet au stade William Lambert à Pont de Ruan.</p> <p>Lors de son discours, Philippe SCHNELL, le président, a tenu à remercier les communes pour leur aide financière, le budget de la saison est équilibré en cet instant. Des réunions ont eu lieu concernant la prise en compte des fluides par la commune de Pont de Ruan. De même le changement de l'éclairage en LED est pour le moment repoussé en raison d'un problème de subvention qui n'a pas été obtenue.</p> <p>Pour mémoire le club compte 296 licenciés et 175 enfants à l'école de foot, avec 1 employé à temps plein et 1 apprenti, 1 contrat en service civique est recherché pour la saison à venir. Le bureau n'est pas complet car il n'y a que 12 membres pour 15 de prévus. 3 personnes se sont fait connaître ce soir et ont été élues.</p> <p>Une revue des effectifs et des performances des équipes a été réalisée avant le traditionnel verre de l'amitié.</p> <p>* L'AG du TTMA s'est tenue le mercredi 3 juillet à la SMA d'Artannes en présence d'élus des deux communes et d'une trentaine de personnes.</p> <p>Le rapport moral a été présenté par le président Bernard JULIENNE. Le club compte 210 adhérents répartis entre le tennis de table et le badminton. Des actions pour recueillir des fonds ont été organisées l'année passée (14 juillet, marché de Noël, etc ...) mais il est toujours difficile pour le club de mobiliser du monde en dehors des compétitions. Des pistes ont été lancées pour inciter les parents des joueurs à plus participer. Au niveau financier, un léger déficit de 834 € comblé par le compte épargne qui doit contenir le salaire de l'employé, Julien ALDRIN, pour au moins une année d'exercice.</p> <p>Le trésorier Philippe FLADET démissionne de son poste et est remplacé par Stéphanie. Le président a remercié les communes pour leur aide financière. Un dégât des eaux est survenu récemment à la SMA et a entraîné des dégradations sur un matériel informatique utilisé pour les compétitions. L'information a été transmise à la commune.</p> <p>La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié.</p> <p>* Madame ARCHAMBAULT a participé à l'AG de l'Association Gymnastique enfants ; il n'y a rien à signaler, tout va bien.</p>	
Finances	Référente : Mme ARCHAMBAULT
Communication	Référente : Mme SENOCQ

Ressources Humaines	Référente : Mme DELACOTE
Prochaine commission le mercredi 10 juillet à 18h.	

Conseil d'Administration du cinéma « Le Générique » (Intervention de Mme NOURRY) :

Le 2 juillet, l'association « les amis de l'Espace Pierre Mery » qui gère le cinéma communautaire de Montbazon a réuni son Conseil d'administration.

Après la présentation d'un bilan positif de l'activité depuis janvier, Madame Zeller, la présidente, nous a fait part de réflexions de l'équipe autour de 2 projets :

- L'un est à destination des familles pour les vacances d'octobre ; il s'agit de présenter un film familial de moins de 6 mois avec un tarif unique de 3,50€. Un dimanche matin de juin, une première action à destination des familles a très bien fonctionné : le ciné p'tit déj avec un accueil p'tit déj et la projection d'un film avec un tarif unique de 5€.
- Autre projet à destination des seniors : favoriser la venue de cette population en s'appuyant notamment sur les CCAS des communes.

Toujours dans le domaine de la culture, le samedi 13 juillet à 16h00 se tiendra à Artannes une représentation de la troupe théâtrale Ephémère, « Roméo et Juliette » ; il s'agit d'un théâtre participatif. Des stages ont été organisés à Saché ouverts aux habitants de Saché et d'Artannes. Et c'est le résultat de leur travail qui sera présenté. La distribution, tout en confiant aux professionnels les rôles « structurants », notamment les plus lourds en termes de volume de texte, réserve à des comédiens amateurs certains des rôles de premier plan.

C'est un projet financé par la Communauté de communes, les mairies de Saché et Artannes. L'entrée est gratuite.

TOUR DE TABLE

Madame DELACÔTE informe les membres que les tags qui ont été fait sur le mur de la SMA, sur le tableau d'affichage de l'école, ainsi que sur le mur de Monsieur LE CALVE, ne peuvent être effacés par les agents des services techniques. Malgré le karcher et les produits dont ils disposent, rien ne s'efface. Une demande de devis auprès d'une entreprise spécialisée a été effectuée.

Monsieur RENOU rappelle que le bois acheté pour la réfection de la passerelle de la Molubé est stocké depuis 02 mois, et qu'il faut prévoir une date d'intervention rapidement.

Monsieur BOMONT, en distribuant le Fil d'Artannes, a été interpellé par des habitants des Clairais suite au dépôt de déchets dans le chemin (3 sacs noirs). Il les a récupérés et déposés en Mairie. A nouveau, la semaine dernière, d'autres sacs ont été déposés au même endroit. Des coordonnées se trouvaient à l'intérieur, le nécessaire va être fait.

Madame ARCHAMBAULT précise que son mari ramasse régulièrement des déchets dans le fossé, ou les champs (planches de bois, morceaux d'une balançoire).

Madame TESSIER fait un appel aux élus pour la préparation du vin d'honneur du 14 juillet, qui aura lieu le samedi 13 juillet à 15h. Mesdames ARCHAMBAULT, CHATEAU et DELACÔTE seront présentes.

Madame SENOCQ a transmis à la Mairie une information concernant une moto effectuant un rodéo en pleine rue, précisant la plaque d'immatriculation. Le nécessaire a été fait auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 35.

Liste des délibérations :

- **DCM_2024_41 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024**
- **DCM_2024_42 - CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°40**
- **DCM_2024_43 – ACHAT D'UNE MALLETTE WPPSI IV COMPLET POUR LE RASED**
Proposition de participation financière des communes bénéficiaires

- **DCM_2024_44 – VENTE DE MOBILIER ANCIEN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO**
- **DCM_2024_45 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (12/35ème), A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO**
- **DCM_2024_46 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (30/35ème), A COMPTER DU 26 AOÛT 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GUEHENNO**
- **DCM_2024_47 – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2024**
- **DCM_2024_48 – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (30/35ème) EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET (30/35ème) A COMPTER DU 22 OCTOBRE 2024**

Le Maire,

 Isabelle DELACOTE.

La secrétaire de séance,

 Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel	Absent. A donné pouvoir à Mme DELACÔTE.	M. BRIAUDEAU Frédéric	
Mme NOURRY Marine		M. RENARD Jean-Paul	Absent.
Mme ROBIN Marie-Alice	Absente. A donné pouvoir à Mme SENOCQ.	Mme STOEBNER Sabine	Absente. A donné pouvoir à Mme TESSIER.
M. ROBIN Gérard	Absent. A donné pouvoir à Mme NOURRY.	Mme CHATEAU Katia	
M. LE CALVE Joseph		Mme TESSIER Christel	
M. RENOUE Joël		Mme SENOCQ Anne-Laure	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme PIOT Delphine	Absente.
M. Patrick BOMONT		Mme QUENAULT Joy	Absente. A donné pouvoir à M. BOMONT.
Mme GAYE Pascale		M. LEFEUVRE Wadson	Absent.
M. COELHO DOS SANTOS Manuel			